



**Département
des Landes**

Arrêté publié sur le site de la Collectivité le 15 février 2023

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

ID : 040-224000018-20230215-SA_22_10-AI



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

SA 22-10

**DELEGATION DE MONSIEUR XAVIER FORTINON,
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES,
A MADAME SYLVIE BERGEROO, CONSEILLERE DEPARTEMENTALE,
A L'EFFET DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS
RELATIVE AU « POLE RESSOURCES INCLUSION
PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE »**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3221-3 ;

VU la délibération n° 1 du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n° A2 de l'Assemblée départementale du 6 mai 2021,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à **Mme Sylvie BERGEROO**, Conseillère départementale, à l'effet de signer la convention d'objectifs relative au « Pôle ressources inclusion – petite enfance, enfance, jeunesse », le 20 février 2023 à Mont-de-Marsan.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et publié sur le site internet de la Collectivité.

Fait à Mont-de-Marsan, le 15 février 2023,

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental